

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### ADAPTATION DE LA TARIFICATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE. DÉCISION

#### Séance du 3 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, Mme Branas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Tartary à M Cristofoli  
M Acquaviva à M Augé

#### Secrétaire de séance : Mme Pascale Bru.

La séance est ouverte,

Délibération du : 3 février 2021  
Rendue exécutoire le : 5 février 2021  
Publiée le : 5 février 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 3 février 2021

## ADAPTATION DE LA TARIFICATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE. DÉCISION

Mme Pascale Bru, Adjointe au Maire déléguée Culture et grands évènements, présente le rapport suivant.

Face à la crise sanitaire actuelle et suite aux mesures gouvernementales visant à limiter la propagation de l'épidémie du coronavirus, l'activité des écoles municipales de danse et de musique a été fortement réduite. Compte tenu des restrictions fixées par décret, la pratique d'ensemble pour les élèves de second cycle n'a pu être maintenue, des enseignants ont été absents suite à des mesures préventives de quarantaine, les cours de formation musicale ont été réduits et l'activité a été impactée par des fermetures successives.

De ce fait, les élèves de l'école municipale de danse n'ont suivi que 4 ou 5 cours sur les 14 cours initialement prévus de septembre à décembre.

Les élèves de l'école municipale de musique n'ont eu que 5 à 7 cours individuels sur les 14 cours prévus de septembre à décembre. Les élèves inscrits seulement en pratique d'ensemble, telles que Chant choral et Jazz O2 n'ont pas eu de cours.

Bien que le suivi à distance permette de garder le lien afin de préserver autant que possible la motivation des élèves, mais ne remplace pas l'enseignement en face à face,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** d'adapter les tarifs votés par la délibération DG20\_100 du 18 juillet 2020 en appliquant les réductions suivantes sur la facturation de septembre à décembre 2020 :

- une réduction de 70 % pour la danse et de 60 % pour la musique.
- une non facturation des pratiques d'ensembles seules pour la musique.
- une non facturation du suivi à distance pour la période d'octobre 2020 à fin juin 2021.

**Décide** d'adapter la facturation à venir des cours de musique et de danse de janvier et fin juin 2021, en appliquant les réductions équivalentes au service non réalisé.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 3 février 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

**Utilisateur :** Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_014
Date de la décision :	2021-02-03 00:00:00+01
Objet :	ADAPTATION DE LA TARIFICATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	033-213304496-20210203-DG21_014-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210203-DG21_014-DE-1-1_0.xml	text/xml	891
Nom original :		
DG21_014.pdf	application/pdf	545146
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210203-DG21_014-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	545146

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2021 à 10h54min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2021 à 10h54min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2021 à 10h54min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2021 à 10h54min20s	Reçu par le MI le 2021-02-05